

Compte rendu de la séance du mardi 13 février 2018

Secrétaire(s) de la séance : Pascaline MOREL

Ordre du jour:

Tour de table des commissions

Vote du compte administratif
Vote du compte de gestion
Affectation du résultat de fonctionnement
Travaux de voirie 2018
Orientations budgétaires 2018
Questions diverses.

TOUR DE TABLE DES RÉUNIONS ET COMMISSIONS

Commission tourisme (Sandra Faurie) : des vélos électriques sont proposés à la location à l'office de tourisme de Labastide Murat, peu de demande (30€ / jour), vont baisser le prix pour voir si le prix est la cause.

Mise en place en cours d'un parcours de géocaching. Inauguration du parcours le 14 avril à 13h à Labastide Murat. Partenariat avec le PNRCQ et la Communauté de communes de Labastide. Présence d'un animateur de l'association Cahors Cyclotourisme en échange d'une subvention de la Comcom.

L'idée est de mettre en place des sorties avec vélo et guide.

Des carnets de découverte ont été imprimés en remplacement des circuits des Chemins qui parlent. Le tracé du est circuit en cours, les carnets de découvertes seront gratuits pour la première édition.

2019 (avril – mai) : organisation d'un ultra trail 160 km en 2 jours : course à pied, VTT, relai. Objectif : promouvoir le tourisme dans le Lot. Départ et arrivée à Cahors.

Budget prévisionnel : 87 000€. Souhaitent que les communes situées sur le circuit participent pour les ravitaillements, la logistique etc... Le parcours reste à définir. Animations complémentaires prévues sur différents sites pendant le week end.

Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (Guilhem Boucher) :

Il va y avoir une révision des zones Natura 2000 (sauvegarde et préservation des espèces animales et végétales). Le Parc devrait reprendre certaines zones, dont le Causse de la Communauté de Commune de Labastide Murat. Le périmètre sera précisé ultérieurement. Discussions en cours avec la Chambre d'Agriculture pour convenir des modalités de gestion. Une motion a été votée hier au Parc contre les fermetures des écoles et pour l'ouverture d'un dialogue avec les services de l'état.

Commission action sociale (Lauriane Desplat) :

Le multi-accueil fonctionne bien (liste d'attente, pas de solution pour tous les enfants). Projet de partenariat pour les cantines de la commune. Accueil des handicapés...

Relais assistantes maternelles : 2 matinées par semaine (à Labastide et Monfaucon), acquisition de matériel. Passage de 8 à 11 enfants.

Constat : manque d'assistantes maternelles sur le territoire.

Proposition d'un lieu d'accueil à Saint Cernin pour accueillir des assistantes maternelles.

ALSH : 3 sites pour accueillir les 3 à 11 ans : Monfaucon, Lauzès, Labastide. Subvention de la CAF pour acquérir des équipements (jeux).

RPI de Lauzès – St Cernin / réunion du 18/01 sur les rythmes scolaires (Pascaline Morel) :

Il a été décidé de revenir à la semaine de 4 jours (pas d'école le mercredi matin). Prise d'effet à la rentrée 2018.

Explications sur la mobilisation pour la sauvegarde des écoles dans le département : voir chapitre « Motion pour la mobilisation des écoles ».

Conseil Communautaire (Jean-Louis Poujade) :

Démission d'Aurélien Pradié suite à ses nouvelles fonctions de député, Mme Mejecaze est élue Présidente. Les vice-président n'ont pas changé mais un poste est resté vacant et sera pourvu lors de l'entrée des nouvelles communes.

Plan Paysage (Jean-Louis Poujade) :

Bilan 2017 et projets 2018 : chantiers (réhabilitation patrimoine, chemins etc.) Voir si on a envie, cela demande la participation de plusieurs personnes du village.

SIMECTOM (Jean-Louis Poujade) :

Vote du budget, pas d'augmentation. Le surplus de fonctionnement sera absorbé par les réserves du SIMECTOM.

SPANC

Problème : dans les 3 ans à venir : l'Agence de l'eau coupe les subventions au Spanc (à raison d'un tiers par an pendant 3 ans).

Les visites du Spanc risquent d'être multipliées et plus chères. d'autres services pourront être proposés pour financer le manque.

Vote du compte administratif complet - blars (DE_2018_04)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de POUJADE Jean-Louis délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		55 159.93		107 251.14		162 411.07
Opérations de l'exercice	85 808.27	102 438.96	104 548.85	27 512.34	190 357.12	129 951.30
TOTAUX	85 808.27	157 598.89	104 548.85	134 763.48	190 357.12	292 362.37
Résultat de clôture		71 790.62		30 214.63		102 005.25
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		102 005.25
				Total		
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		19 000.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
71 790.62	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré BLARS, les jour, mois et an que dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - blars (DE_2018_02)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 71 790.62

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	55 159.93
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	19 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	16 630.69
Résultat cumulé au 31/12/2017	71 790.62
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	71 790.62
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	71 790.62
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à BLARS, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte de gestion - blars (DE_2018_03)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de POUJADE Jean-Louis

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à BLARS, les jour, mois et an que dessus.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Etat des lieux présenté par Jean-Louis :

On dépend de plusieurs organismes pour mener des projets de travaux (CAUE, Quercy Energie...). Ces organismes posent un diagnostic qui conditionne le financement et l'aboutissement des projets.

Les appartements nécessitent une amélioration, en vue de proposer une meilleure offre de location (isolation, humidité etc.).

Diagnostic de Quercy Energie en attente. Nous devons travailler sur la base de ce diagnostic. Un diagnostic après travaux sera réalisé, il faut gagner 2 catégories pour être subventionné.

Cimetière :

Mise en herbe ou aménagement spécifique (pour empêcher l'herbe). La solution préconisée serait plutôt la deuxième car la première pose des problèmes d'entretien et notre terrain n'y est pas adapté.

Devis investissement : 12 000 € (décaissement, entoilage géotextile et cailloux) Pépinières Viganaises

Gestion des déchets du cimetière :

Il existe une remorque hors d'usage.

Proposition d'un composteur en plus de la poubelle recyclable. Jean-Louis souligne que le composteur ne sera alimenté que sur de rares périodes (lors de l'entretien du cimetière).

Proposition d'un composteur communal qui pourrait être alimenté par les habitants du bourg.

Travaux à prévoir dans les bâtiments communaux :

- Travaux élec, isolation, peinture, plomberie, toiture (révision + zinguerie + démoussage), ravalement.
- Plusieurs devis estimatifs ont été réalisés. Le budget pour la réalisation de l'ensemble des travaux serait d'environ 40 000€ (attention, il s'agit d'une estimation).

Cette évaluation des travaux peut évoluer en fonction du diagnostic des organismes accompagnateurs.

Autres investissements à prévoir :

- Eglise : remplacement des ampoules grillées ou améliorer l'éclairage (led?)
- Assainissement de la mairie et de l'appartement
- ADAPT (mise aux normes handicapés) + étude centre bourg
- Aménagement du préau (reste à mettre la serrure + odeurs canalisation liées aux anciens WC => aménagements à faire)
- Pose remplacement de boîtes aux lettres
- Déplacement du banc mairie
- Pose panneau d'affichage
- Aménagement salle des fêtes « stockage »

Pour tous ces travaux, des devis sont à demander pour évaluer le budget nécessaire. Le budget 2018 sera défini en fonction des priorités qui seront définies par le conseil municipal.

Parenthèse :

En tant que référent environnement au SYDED, Jean-Louis est convié à une réunion, mais ne pourra pas s'y rendre. Il demande à être remplacé.

La réunion a lieu mercredi 14/03 à partir de 9h30.

Bernard Faurie propose d'y assister mais confirmera sa disponibilité vendredi.

En cas d'empêchement de Bernard Faurie, Pascaline Morel y assistera.

Autres propositions du Conseil Municipal pour le budget 2018 :

Petit patrimoine, notamment les calvaires, espaces communaux à aménager (ex vers la cabane de chasse)

Mettre à l'ordre du jour la question de la déchetterie « tolérée » de Blars qui nécessite une réflexion approfondie.

TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Commission du 10 janvier (Bernard Faurie) :

La route du Lac d'Aumières a été retenue pour le goudronnage + élagage. Les riverains ont été informés.

1 tonne d'enrobé à froid et 2 tonnes de PàT ont été financés par la comcom.

1 tonne de PàT achetée par la commune pour reboucher les trous en urgence (1270€)

Réflexion sur la cartographie de la Communauté de Communes : 3 chemins déclarés communautaires sont en fait privés. Des discussions ont été engagées avec les propriétaires.

Motion carte scolaire et maintien des écoles rurales (DE 2018 06)

Sauvegarde des écoles dans le Lot (Pascaline Morel) :

Le contexte : Des informations ont filtré sur des projets de fermeture de postes dans les écoles du Lot. IL est question de 17 fermetures, 34 écoles sont menacées.

La politique du gouvernement consiste à pourvoir des postes dans les zones urbaines sans augmenter le budget de l'éducation nationale. Les écoles rurales sont mathématiquement touchées par cette mesure gouvernementale.

Actions et mobilisations : différents collectifs (enseignants, élus, parents d'élèves), ainsi que de nombreux élus sont mobilisés pour la sauvegarde des écoles dans notre département. Des pétitions circulent et des manifestations sont programmées.

La plupart des informations sont disponibles sur le blog : <http://ccsev.over-blog.com/>

A ce jour, notre RPI n'est pas concerné par ces fermetures du fait du projet de pôle unique qui doit ouvrir à Saint Cernin dès la rentrée 2018. Néanmoins, la politique étant la même depuis des années, rien ne dit que notre RPI ne sera pas concerné dans les années à venir.

Il n'y a donc pas de prise de position « officielle » de la part des élus du RPI, seulement des actions individuelles pour soutenir les écoles rurales dans leur ensemble.

Différents documents ont été envoyés dans toutes les mairies du département :

- Communiqué de presse de l'AMRF
- Communiqué du Conseil Départemental de la Corrèze (information sur les prises de position de nos voisins)
- motion proposée par l'AMRF, à soumettre au vote dans tous les conseils municipaux

Ces documents sont disponibles à la mairie.

Les élus de la commune de Blars

- DENONCENT avec la plus grande fermeté la suppression de 17 postes pour la prochaine rentrée scolaire 2018/2019
 - REGRETTENT que la venue du gouvernement dans le Lot pour la Conférence Nationale des Territoires ne se traduise pas par un changement de logique et une réelle volonté de travailler sur l'attractivité des territoires ruraux en engageant un moratoire immédiat sur les fermetures de classes et d'écoles rurales.
 - S'OPPOSENT à l'approche strictement comptable des mesures prises par l'éducation nationale et dénoncent des moyens insuffisants.
 - REFUSENT que nos territoires servent de variable d'ajustement au redéploiement d'effectifs pour le dédoublement des classes de CP.
 - SE FELICITENT que la qualité du travail en faible effectif soit reconnue par la mesure de dédoublement
 - REAFFIRMENT leur attachement indéfectible à une école publique de qualité, assurant la pérennité et l'égalité d'accès.
 - RAPPELLENT l'Etat à son obligation d'assurer l'égalité d'accès aux services publics sur tout le territoire.
 - EXIGENT la scolarisation des enfants dès deux ans et leur comptabilisation dans les effectifs.
- DEMANDENT :
- Pour maintenir la vitalité de nos territoires, la qualité de l'école publique, et le maintien de la cohésion sociale
- **l'arrêt immédiat des fermetures d'écoles**, suppressions de postes et regroupements.
 - **la réattribution immédiates des postes nécessaires** (environ 40) pour permettre la réouverture d'écoles **indispensables au territoire**, la baisse du nombre d'élèves en classes surchargées, **la remise en état du réseau d'aide aux élèves en difficulté le RASED**, le renforcement des postes de remplacement et de soutien scolaire.
 - **la mise en place d'une réelle concertation, avec les parents, les élus et les enseignants**, pour travailler à partir des besoins et non des moyens en tenant compte,
 - des contraintes géographiques et démographiques (montagne, parc Naturel...)
 - de l'accueil des 2 ans
 - des conditions d'apprentissage
 - des besoins de formation et de remplacement
 - d'un état des lieux partagé de nos écoles

- le soutien aux pratiques pédagogiques adaptées à nos classes rurales en multi-âges
à travers la mise en réseau, le partage de ressources et la formation des enseignants.

Après en avoir délibéré, les élus votent à l'unanimité cette motion.

QUESTIONS DIVERSES

Arbres et plantations. Une habitante du village a demandé l'autorisation de planter dans les jardinières de la mairie. Les résultats seront visibles au printemps mais ça commence à pousser !

Toute l'équipe municipale remercie Benjamine Fievet pour son implication et la nomme Jardinière en chef !

L'arbre sur la place de la mairie est mort, ce qui présente un problème de sécurité. Il faut le couper. Le conseil municipal souhaite remplacer l'arbre, mais pas sur la place compte tenu des projets de réhabilitation du bourg.

Déco de Noël en promotion : on peut affecter un budget pour investir comme chaque année.

Commune nouvelle : la mairie a été approchée à plusieurs reprises par des communes voisines pour envisager la création d'une commune nouvelle. Débats et réflexions sur cette idée.

Clôture de la séance à 23h00